

Les métamorphoses de la famille

RÉTROPROSPECTIVE, TENDANCES
ET PERSPECTIVES EN FRANCE

PAR JULIEN DAMON ^I

Le 17 mai 2013 a été promulguée, en France, la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe : le fameux « mariage pour tous » qui a fait descendre dans la rue les Français accrochés aux valeurs familiales les plus traditionnelles. Pour autant, à en juger par les profonds changements qu'elle a connus ces dernières décennies, la famille des années 2010 est bien différente de celle des années 1960, et ce changement législatif s'inscrit dans une forme de continuité de ces évolutions, porté par le renforcement de l'individualisation des sociétés qu'a confirmé la précédente livraison de Futuribles sur l'évolution des valeurs des Européens (n° 395).

Comme le montre ici Julien Damon, le mariage en tant qu'institution a perdu bien du terrain en France, au profit de la cohabitation, de l'union libre ou du pacte civil de solidarité ; les divorces et les séparations se sont banalisés ; les naissances hors mariage sont devenues majoritaires... Ceci tient à un certain nombre de révolutions qui ont jalonné la deuxième partie du XX^e siècle (médicales, juridiques, priorité donnée à l'amour et au bonheur...), et a pour conséquence, entre autres, une diversification notable des modèles familiaux (familles recomposées, gardes d'enfants alternées, familles monoparentales...). Ces bouleversements qui affectent tour à tour la famille, le couple et la descendance, ont été accompagnés par une évolution du droit, dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes, de la reconnaissance de nouvelles formes de conjugalité et de la prise en compte de l'intérêt de l'enfant, devenu le pivot des relations familiales.

i. Professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris (master Urbanisme), auteur de *Les Familles recomposées*, Paris : Presses universitaires de France (PUF) (Que sais-je ?), 2012.

Pour autant, ces évolutions peuvent-elles se poursuivre au même rythme dans les décennies à venir ? Selon Julien Damon, sans résolument choisir entre les trois scénarios envisageables (éclatement définitif de la famille, stabilisation ou retour en arrière), il est possible que l'on ait atteint une sorte de palier dans les transformations de la famille, mais ces transformations, quel que soit le rythme où elles évolueront, continueront vraisemblablement d'être accompagnées par le droit et croiseront, enfin, une autre problématique en lien avec la famille : celle de la dépendance des ascendants vieillissants. S.D. ■

L'orientation des interrogations et des inquiétudes concernant la famille a bien changé. Alors que l'on se tournait auparavant vers le passé, pour tenter de retrouver les racines de cette institution, on se tourne de plus en plus vers le futur, pour tenter d'en dégager les formes et les contours à venir. Principal inspirateur des réformes du droit de la famille dans les années 1960 et 1970, Jean Carbonnier — que l'on appelle, par révérence, le doyen Carbonnier — l'avait bien saisi. « Famille, a-t-il écrit, si les savants d'il y a 100 ans se demandaient d'où elle venait ; ceux d'aujourd'hui se demandent plutôt où elle va ². » Afin de tenter un point synthétique sur ce thème, au fond assez classique, du « où va la famille ? », on passera par trois étapes. Tout d'abord, on reprendra, 20 ans après, les constats et résultats d'un exercice de prospective sur la famille, publiés dans la revue *Futuribles* au début des années 1990. On soulignera, ensuite, les principales tendances aujourd'hui à l'œuvre. Enfin, on proposera quelques remarques et perspectives sur les décennies qui viennent.

En propos liminaires, on doit noter que l'année 2013 aura été marquée, en France, par une puissante mobilisation contre le projet de « mariage pour tous ». Les échanges et polémiques autour de cette institutionnalisation du mariage homosexuel ont certainement ravivé les feux de controverse qui, avec le temps, avaient été apaisés. Le thème de la famille, qui depuis le début des années 2000 faisait globalement consensus, est à nouveau disputé. Il est bien tôt pour savoir ce que seront les conséquences des clivages et fractures qui se sont (ré)ouvertes. Mais c'est tout l'intérêt de la prospective que de tenter de proposer des jalons.

Une rétrospective de la famille

Laçons-nous dans un exercice rapide de « rétrospective ³ », à partir d'un dossier de *Futuribles* paru il y a plus de 20 ans sur la « prospective de

2. CARBONNIER Jean, *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, 10^e éd., Paris : LGDJ, 2001.

3. Ce type d'exercice, à distinguer de l'uchronie, chère à Bernard Cazes (voir, plus globalement, son *Histoire des futurs. Les figures de l'avenir de saint Augustin au XXI^e siècle*, 2^e éd., Paris : L'Har-

la famille ⁴ ». Cette livraison, dirigée par les démographes Louis Roussel et Alain Parant, proposait, en 1991, quelques jalons sur les mutations récentes ainsi que sur les probabilités et possibilités d'évolution de la famille.

Le certain, le probable et le possible vus de 1990

Distinguant le certain (les prévisions sûres), le probable (les orientations vraisemblables) et le possible (de simples hypothèses), Louis Roussel ⁵, reprenant à Tocqueville quelques-unes de ses hypothèses sur la société égalitaire et démocratique, qui développerait des formes familiales plus étroites et moins soucieuses de la reproduction du passé, s'attachait d'abord à dessiner les « futuribles » (les futurs possibles) de la famille.

Les certitudes se limitaient aux impacts de l'allongement de l'espérance de vie sur le nombre de générations coexistantes. Le développement des relations intergénérationnelles et du nombre de familles à quatre générations simultanées s'est bien avéré, et même accentué avec l'apparition plus récente des familles pentagénérationnelles. Les certitudes concernaient aussi la diminution du nombre de germains (frères et sœurs) et de cousins, due à la baisse de la natalité. En ces matières, les turbulences repérées depuis le milieu des années 1970 se sont bien révélées être des changements durables. Les principaux constats de Roussel se vérifient aujourd'hui tout à fait, sinon peut-être son hypothèse d'une mobilité résidentielle accrue qui séparerait trop nettement oncles, tantes et cousins ⁶.

Au-delà des inerties démographiques, les probables relevaient des comportements intrafamiliaux marqués par une « désinstitutionnalisation » toujours plus prononcée de la famille. Celle-ci, plus qu'un socle de normes collectives, devait devenir un lieu de contractualisation et d'échange, permettant des arrangements privés entre particuliers. Le sentiment amoureux, plus que la stabilité et le statut, devait progressivement prendre place comme principal fondement des unions. Le lien conjugal était appelé à devenir toujours plus révoquant et précaire. L'égalité des sexes devait encore se renforcer avec la maîtrise toujours plus forte des femmes sur la fécondité, avec la progression de la biactivité et avec la montée du niveau d'éducation.

Les « futuribles » de Roussel peuvent être validés aujourd'hui, mais avec quelques réserves. La divortialité a progressé, mais la fécondité ne s'est pas écroulée. Elle a même connu, à partir de la fin des années 1990, une forte reprise, qui n'est pas seulement conjoncturelle. En matière de fécondité, la

mattan [Prospective], 2008), a acquis ses lettres de noblesse avec l'ouvrage de Jacques Lesourne, *Ces avenir qui n'ont pas eu lieu. Une relecture du XX^e siècle européen*, Paris : Odile Jacob, 2001.

4. Numéro spécial « Prospective de la famille. De l'impératif social au désir personnel », *Futuribles*, n° 153, avril 1991.

5. ROUSSEL Louis, « Les "futuribles" de la famille », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, p. 3-21.

6. À ce sujet, voir BONVALET Catherine, GOTMAN Anne et GRAFMEYER Yves (sous la dir. de), *La Famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris : PUF-INED (Institut national d'études démographiques) (Travaux et documents, n° 143), 1999.

France se trouve même, depuis la fin des années 1990, en tête de l'Union européenne (en compétition pour la première place avec l'Irlande). La « mutation fondamentale » repérée par Roussel est bien celle du mariage. La famille traditionnelle, hiérarchisée et organisée autour du père, est déstabilisée, de fait et de droit, par la montée du divorce, de l'union libre, de l'activité féminine et des naissances hors mariage. Plus que déstabilisée, elle est particulièrement disputée avec les débats, controverses et conflits qui ont accompagné au printemps 2013 le projet de « mariage pour tous », ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Cette institutionnalisation du mariage homosexuel était, il y a 20 ans, bien inenvisageable.

Roussel proposait alors trois principaux scénarios. Le premier est celui dans lequel, secoués par un « séisme sociétal », nous assisterions à un retour, dicté par des impératifs de solidarité, à un certain conformisme familial. Le deuxième repose sur une hypothèse cyclique — « à père hédoniste, fils puritain » — selon laquelle à la vague de libéralisme et d'individualisme succéderait un retour des valeurs traditionnelles. Le troisième, dit de « stabilité », serait marqué par une surenchère dans les demandes et les désirs de parents qui ne seraient en réalité que de grands enfants qu'un État de plus en plus tutélaire (de par sa fonction de prestataire) tenterait de réguler.

Très critique à l'égard d'un XX^e siècle qui court après le présent et dont les enfants sont de moins en moins distinguables de leurs parents, Roussel soulignait, en synthèse, une tendance « vers une famille plus floue, vers un pacte conjugal plus fragile, vers une socialisation plus difficile ⁷ ».

« Crises », évolutions et passages

Dans une deuxième contribution, la sociologue Évelyne Sullerot ⁸ s'inquiétait de la « crise », de la « déstructuration » de la famille, en retraçant l'histoire en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale ⁹. Elle distinguait trois actes. Le premier (1940-1964) est celui du *baby-boom*, d'une nuptialité dépassant tous les records, de la famille érigée en idéal collectif mais aussi de la reconstruction de pays dévastés. Le deuxième (1964-1984), qui survient en pleines « Trente Glorieuses », est au contraire celui de la « cassure », de l'effondrement de la fécondité et de la nuptialité, de la montée des divorces et de la diversification des formes d'union, de l'individualisme et de l'instabilité. Évelyne Sullerot repère un troisième acte (depuis 1984) qui serait, selon elle, marqué par un retour de la famille, les jeunes cherchant en quelque sorte à recréer ce qui leur a manqué.

7. Roussel porte, dans un ouvrage paru 10 ans plus tard, un regard encore plus désenchanté sur le siècle passé, cf. *L'Enfance oubliée*, Paris : Odile Jacob, 2001.

8. SULLEROT Évelyne, « Vers un renouveau de la famille ? », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, p. 23-26.

9. En complément et en prolongement de cette lecture, il faut compulsier le rapport qu'elle a codirigé avec Michel Godet, *La Famille, une affaire publique*, Paris : La documentation Française (rapport du Conseil d'analyse économique), 2005.

Cette prévision (ce souhait ?) d'É. Sullerot ne peut cependant être vérifiée. Au contraire même, dans la mesure où la célèbre sociologue de la famille, cofondatrice du *planning* familial, n'a fait depuis que s'insurger contre les « aventures législatives douteuses » qui ont, selon elle, renforcé ce qu'elle estime être l'éclatement de la famille. Elle considère que le relâchement des liens juridiques — en particulier avec l'institution du Pacs (pacte civil de solidarité), qu'É. Sullerot ne pouvait imaginer en 1990 — accentue la fragilisation des liens affectifs ¹⁰.

Dans sa contribution prospective, elle mettait au jour un beau paradoxe du féminisme : « Les féministes ont cherché l'émancipation dans l'activité professionnelle, la vie culturelle et la vie publique ; paradoxalement, elles ont remporté leurs plus grands succès, et même le pouvoir, dans la sphère où elles ne la recherchaient guère : la famille. » Évelyne Sullerot insistait alors sur le souci de lutter contre l'effacement des pères, rencontrant ainsi les diverses initiatives contemporaines visant à renforcer le rôle et la place des pères auprès des enfants. Aldo Naouri, s'appuyant sur ses observations de pédiatre, insistait lui aussi, dans sa contribution ¹¹, sur le caractère indissoluble de l'attachement que porte l'enfant à sa mère. Il montrait combien, au contraire, était précaire la position des pères qui tendaient à s'effacer devant l'État.

Henri Leridon faisait, lui, le point sur la diffusion des techniques de régulation des naissances, signalant qu'elles n'ont pas mécaniquement un impact sur la fécondité ¹². Elles exercent cependant une influence sur les modes de constitution des familles, en réduisant le nombre de « mariages-réparations » et en permettant la vie en couple (marié ou non), ces couples pouvant maîtriser le nombre et le moment des naissances. Henri Leridon parlait de « nouvelle famille » pour désigner ces familles essentiellement structurées autour du couple, dont « les deux membres ont pu se choisir hors de toute contrainte, au moins apparente ». Il repérait, comme Roussel d'ailleurs, des « évolutions irréversibles à court ou moyen terme » : progression de l'activité féminine, baisse des naissances de rang trois, diffusion de l'union libre. Henri Leridon s'inquiétait ensuite, en une période de grands débats éthiques, des méthodes de « procréation médicalement assistée » (PMA).

Les progrès thérapeutiques prometteurs liés aux avancées techniques, étaient déjà largement signalés comme présentant de redoutables dangers (eugénisme). À une époque décrite comme « suffisamment difficile », avec un « ensemble d'aspirations contradictoires ou concurrentes », H. Leridon concluait en souhaitant que l'on n'y ajoute pas « l'accès forcé à des libertés qui ne sont guère revendiquées, comme le choix systématique du sexe de l'enfant ou le recours à des procédures de procréation si artificielle que

10. VOIR SULLEROT Évelyne, *Diderot dans l'autobus. Ou comment se laisser aller à des pensées incorrectes sur les mœurs actuelles et l'avenir de l'espèce humaine*, Paris : Fayard, 2001.

11. NAOURI Aldo, « Les relations intra-familiales. Point de vue et interrogations d'un pédiatre », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, p. 51-61.

12. LERIDON Henri, « La maîtrise de la fécondité », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, p. 41-49.

l'État risque d'y perdre son droit, les parents leur légitimité, et les enfants... leurs parents ». Les débats actuels sont contemporains depuis plus de deux décennies...

Jacques Commaille, dans le dernier texte du dossier, rappelait que depuis les Lumières, la régulation politique de la famille se trouve au cœur d'une tension entre individualisme et traditionalisme¹³. Examinant les grandes tendances législatives des dernières décennies, il mettait en évidence une distinction toujours plus nette entre ordre social et ordre familial. Au début des années 1990, c'est ainsi « moins la préservation de l'institution familiale qui importe, que la liberté et la protection des droits de l'individu ». La neutralité de l'État est allée croissant dans la détermination des comportements familiaux, avec un passage général du prescriptif au contrat, du façonnage des mœurs au simple alignement sur leurs évolutions¹⁴.

Jacques Commaille relevait que les politiques passent globalement d'une unité de compte et d'action qui était surtout la famille, à des modèles où l'unité de compte et d'action devient l'individu. Cette place principale attribuée à l'individu n'enlève rien à l'État. Celui-ci, à travers la politique sociale et familiale, répond à une fonction de protection pour laquelle les demandes s'accroissent. Jacques Commaille notait ainsi un virage toujours plus marqué vers la « verticalisation » des systèmes de redistribution. Les ressources ne sont plus redistribuées pour compenser des charges familiales, mais pour compenser des inégalités sociales. Nombre de commentateurs y voient, encore aujourd'hui, le basculement, souvent critiquable à leurs yeux, d'une politique familiale à une politique sociale.

Les nouvelles frontières du public et du privé, liées à la primauté du modèle individualiste, allaient se trouver bouleversées par la promotion de l'égalité et de la liberté, tandis que les risques sociaux (familiaux et individuels) allaient appeler une intervention étatique de plus en plus étendue. Et J. Commaille de conclure en rappelant la « prédiction » d'Émile Durkheim suivant laquelle la « privatisation » de la famille s'accompagnera d'une présence toujours plus grande de l'État dans la vie de la famille.

De Tocqueville à aujourd'hui, en passant par Durkheim, la lecture rétrospective de ce numéro de *Futuribles* rappelle d'abord qu'en matière familiale, le droit, désormais, protège plus qu'il n'institue.

Au-delà des tendances lourdes qui ont pu être dégagées dans ce dossier, il convient aussi de signaler ce qui n'a pu être prévu, peut-être tout simplement en raison du caractère imprévisible de certaines décisions et évolutions politiques. On pense, bien entendu, au renouveau démographique du tournant du siècle, au vote du Pacs, aux polémiques autour du mariage pour

13. COMMAILLE Jacques, « La famille, la fin de la loi ? Nouvelles régulations juridiques, nouvelles régulations politiques », *Futuribles*, n° 153, avril 1991, p. 79-88.

14. Pour une autre référence, parue quelques années auparavant, sur ces thèmes, voir « Droit, famille et société », *Informations sociales*, n° 7, 1986. On notera aussi « La demande de droit », *Informations sociales*, n° 22, 1992.

tous, à l'intégration par la gauche de la famille (comme de la sécurité) en tant que thème de société, au renouveau des débats sur l'autorité parentale. On pourrait allonger la liste, mais il faut bien préciser qu'il ne s'agit ni d'erreurs ni d'oublis. La prospective n'est pas une science exacte. Et si elle peut discerner des inerties et des virages, si elle peut saisir des signaux faibles, il est bien malhonnête de lui reprocher de n'avoir pas tout prévu.

Constances et métamorphoses de la famille

Après la rétrospective, caractérisons les évolutions et tendances qui nous amènent à aujourd'hui (2013) et qui laissent entrevoir l'avenir. Les constats sont connus. Déclin du mariage au profit de la cohabitation et de l'union libre, banalisation des divorces et des séparations, croissance des naissances hors mariage et diversification des modèles familiaux, tout ceci dans un contexte de baisse puis maintenant de stabilité de la fécondité, de montée de la scolarisation et de l'activité féminine, de recul historique de la vieillesse et de la mort comme de la pratique religieuse. À cette liste, déjà longue, il faut ajouter : progression de la monoparentalité ; apparition discutée — très vivement discutée, même, lorsqu'elle est devenue une des clefs du débat sur le mariage pour tous — de l'homoparentalité sur la scène publique ; développement du génie génétique et de la procréation médicale assistée ; autonomie individuelle plus précoce des enfants, couplée à une dépendance financière plus longue ; présence plus étendue de grands-parents en bonne santé ; espérance de vie en couple qui n'a jamais été aussi longue. Bref, la famille a bougé et bouge encore. À certains égards, il n'est pas exagéré de parler de métamorphoses.

Les révolutions d'une institution toujours valorisée

Pour condenser les évolutions familiales, on peut schématiquement condenser trois grandes révolutions¹⁵. D'ordre technique, affectif et juridique, elles incarnent de solides changements aux multiples conséquences sur les formes familiales, sur les modalités de leur constitution, et sur la vie quotidienne en leur sein. Étroitement liées, se nourrissant réciproquement, elles ne sont distinguées que dans un souci pédagogique.

Révolutions techniques

Par révolutions techniques, on entend l'ensemble des évolutions autorisées par la montée en puissance des biotechnologies. Depuis le milieu des années 1960, la contraception a révolutionné la vie des femmes. L'enfant n'est plus seulement accepté, désiré ou non. Il devient possible de le programmer. Cette maîtrise de la procréation par les femmes, jusque-là privilège masculin, est un premier indice de ce qui sera par la suite baptisé crise

15. On s'inspire, en l'adaptant, de la tripartition d'Évelyne Sullerot, *Pilule, sexe, ADN. Trois révolutions qui ont bouleversé la famille*, Paris : Fayard, 2006.

de la paternité. La science génétique progressant, l'homme devient presque inutile à la transmission de la vie. Des gamètes congelés et une insémination artificielle suffisent. La science permet ainsi à la sexualité de ne plus être forcément attachée à la reproduction. Elle permet aussi, symétriquement, à la reproduction de se passer de sexualité. La sexualité est dissociée de la procréation, tandis que la conjugalité est associée à la volupté (souhaitée).

Encore dans le domaine technique, l'identification génétique a considérablement progressé — avec toujours, en trame, de robustes discussions éthiques. L'établissement du lien de filiation paternelle est désormais, biologiquement, indiscutable. Alors que le vieil adage « *mater semper certa est* » soutenait que l'on était toujours certain de la mère, c'est le contraire qui se profile. Par test génétique, on peut être absolument assuré de la paternité, quand la maternité devient, elle, juridiquement plus problématique (cas des mères porteuses, par exemple). Le mariage qui, historiquement, instituait juridiquement la filiation paternelle par le jeu de la présomption de paternité (les enfants de l'époux sont ceux de son épouse), est, sur ce point, mis en question. Le mariage est dissocié de la paternité.

Révolutions amoureuses

Le sexe, le bonheur et l'enfant : au moins sur ces trois sujets pleins de sentiments, les choses ont fortement remué depuis une quarantaine d'années. Plaisir et jouissance sont érigés en conditions de réalisation de soi, avec une sexualité affranchie des hasards de la procréation. Des idéaux libertaires en passant par l'affirmation de la psychanalyse, la sexualité est valorisée comme liberté et comme égalité des sexes. Elle participe à l'épanouissement individuel plus qu'à la reproduction humaine. La famille du désir se rapproche de celle des desiderata individuels. Le sexe n'étant pas la seule chose dans la vie, c'est, plus globalement, le bonheur qui est avancé et célébré en tant qu'objectif cardinal d'une existence (individuelle ou conjugale). L'amour devient capital dans la constitution et la survie des couples. Sacrifice et appartenance à des communautés prennent moins d'importance dans la liste des éléments qui composent les identités. La bonne entente amoureuse, complémentaire ou non d'une bonne entente sexuelle, devient déclencheur, liant et raison d'échec des unions.

Autre objet de sentiment, l'enfant, qui devient plus rare et qui arrive plus souvent en étant désiré, est l'objet de toutes les attentions. L'enfant, dont l'intérêt et la protection font l'objet de préoccupations et d'interventions grandissantes, devient, en quelque sorte, le cœur de la famille. Avoir un enfant compte d'ailleurs davantage que créer une famille. L'enfant n'est plus un chaînon entre les générations, mais d'abord un projet de bonheur dans l'union de deux cœurs. Il y a dissociation entre enfantement et famille traditionnelle régie par le mariage. L'amour réciproque du conjoint et de l'enfant doit rendre heureux.

À défaut, si l'ensemble n'épanouit pas, les séparations sont acceptables. Elles sont des possibilités de sortie pour retrouver le bonheur et refaire sa

vie. Si les séparations sont plus aisées, les liens sont, en théorie, renforcés à l'égard des enfants. Il y a dissociation du couple conjugal (qui peut se défaire en raison de la quête du bonheur) et du couple parental (que l'on veut faire subsister dans l'intérêt des enfants). D'autres formes familiales peuvent naître, avec des enfants vivant avec l'un de leurs parents et son nouveau conjoint, tandis que l'autre parent séparé est toujours en vie. Alors que la séparation s'accompagne, dans une proportion importante des cas, de la rupture totale des liens entre le parent non gardien (en général le père) et ses enfants au bout de quelques années, dans des cas de plus en plus nombreux le maintien des liens s'organise et est favorisé par le droit.

Révolutions juridiques

Le droit, qui visait à contraindre mœurs et agissements privés, a été conduit à l'adaptation pour absorber les transformations à l'œuvre. Alors qu'il encadrait, il enregistre désormais. Il voulait limiter les effets de la précarité des sentiments. Il s'efforce à présent de suivre les vicissitudes conjugales. Surtout, il avance en traduisant et en assimilant les aspirations grandissantes à l'égalité. L'effacement progressif du patriarcat et l'abandon des références au chef de famille se sont accompagnés d'une égalisation (certes toujours imparfaite) des positions des hommes et des femmes, mais aussi des enfants (qu'ils soient naturels, légitimes ou adultérins). La famille traditionnelle ne se comprenait qu'organisée autour du mariage. Unions libres et concubinages ont été tolérés et reconnus. Monoparentalité, recompositions et homoparentalité se sont imposés comme sujets de société appelant des transformations du droit.

L'ensemble des mutations est d'une telle importance que l'on appelle désormais famille « traditionnelle », un couple « intact » de parents biologiques (en principe), quelle que soit la forme de leur union. Les grandes dates de ce mouvement sont les jalons législatifs, souvent passionnément discutés, de ces évolutions : 1965, avec l'autonomie juridique de la femme mariée et l'égalité dans le mariage (égalité parfaite en 1985) ; 1970, avec la réforme de la puissance paternelle (devenant autorité parentale) ; 1975, avec l'interruption volontaire de grossesse. Droit civil et droit social, mais aussi appareil statistique, se sont aussi adaptés à la non-concordance systématique entre le fait de vivre ensemble et celui de constituer véritablement une famille. Il y a dissociation possible entre le logement et la famille.

Conséquences

Ces trois ensembles décrivent des bouleversements qui ont vu l'attention se centrer successivement sur la famille (comme institution intangible à protéger), puis sur le couple (considéré comme lieu de réalisation de soi) et, enfin, sur l'enfant.

La diversité des formes de famille s'est imposée. C'était un enjeu idéologique puissant que de savoir s'il était possible de décliner famille au pluriel. Nombre de critiques et de réserves soutenaient qu'il était impropre de dire

famille « recomposée » ou « monoparentale » pour les réseaux formés par les couples et individus vivant avec des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents. L'affaire semble plutôt bien entendue maintenant. Le pluriel, célébré par certains, regretté par d'autres, est largement accepté.

Le pluralisme est donc de mise. Pour autant c'est la famille, dans son singulier, qui reste placée au premier rang des valeurs. Les diverses familles sont acceptées. C'est sa famille que l'on aime.

Sur le plan des opinions, la famille, en tant que telle, demeure une institution valorisée, même si, concrètement, tiraillée. Le tiraillement fondamental provient de cette montée de l'individualisme associée à une permanence de l'attachement à la vie commune. L'individu moderne cherche à la fois l'autonomie et la compagnie. Il lui faut donc établir des compromis. Le grand souci est, selon la formulation bien trouvée de François de Singly, de réussir certes à vivre ensemble, mais surtout à être « libres ensemble »¹⁶.

La valeur « famille » campe fermement au premier rang du palmarès des valeurs, telles que mesurées dans les enquêtes. Ce constat, assurément valide, est répété à longueur de propos dans les discussions autour de la famille et de la politique familiale en France. Tous les sondages convergent : la famille semble être ce qu'il y a de plus important aux yeux des Français, et ce à tous les âges, pour les hommes comme pour les femmes.

Tableau 1 — Domaine considéré, par les Français, comme « très important » (%)

	1990	1999	2008
La famille	81	88	87
Le travail	60	69	68
Les amis et relations	40	50	50
Les loisirs	31	36	33
La religion	14	11	15
La politique	8	8	13

Source : EVS (European Values Studies).

l'individu moderne cherche à la fois l'autonomie et la compagnie. Il lui faut donc établir des compromis. Le grand souci est, selon la formulation bien trouvée de François de Singly, de réussir certes à vivre ensemble, mais surtout à être « libres ensemble »¹⁶.

Ce plébiscite pour la famille, avec toujours ce singulier qui comprime le pluriel de ses formes, ne doit pas induire en erreur. Comment

ment le comprendre alors que les formes familiales se diversifient et se fragilisent ? Il faut relever que les individus valorisant la famille peuvent avoir des conceptions très différentes du « bon » modèle familial. Ce n'est pas la famille — au sens de vérité anthropologique naturelle et éternelle — qui est plébiscitée, mais la diversité des formes familiales qui permettent l'accomplissement des personnes qui y vivent.

Démariage, désécialisation, dénucléarisation

Parmi les nombreuses métamorphoses de la famille, on soulignera l'importance du démariage (l'affaiblissement de l'institution), la désécialisation des rôles au sein de la famille (entre homme et femme, entre mère et père, voire entre enfants et adultes). Ces deux tendances lourdes incarnent l'affai-

16. SINGLY François (de), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris : Nathan, 2000.

blissement du modèle de la famille nucléaire. Il y a là dénucléarisation de la famille.

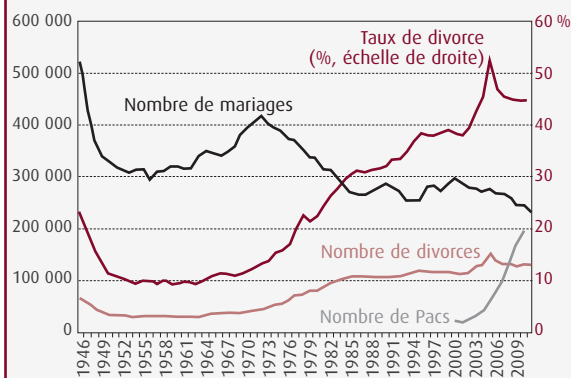
Un premier élément clef des métamorphoses familiales relève de l'acceptation des séparations et du déclin du mariage. Il y a encore peu de temps, le mariage était la seule manière de légitimer une vie en couple. Le droit de se marier était celui de fonder une famille. Le concubinage était totalement privé, sans reconnaissance réelle et avec un regard suspicieux sur les concubins. Après le mariage, les deux individus ne faisaient plus qu'un. Ce qui était considéré comme indissoluble n'est plus aujourd'hui qu'un engagement révoquant. Laïcisé et désacralisé, avec un divorce pacifié et des séparations décomplexées, le mariage ne s'est pas totalement écroulé. Il demeure un repère célébré. La vie familiale n'est toutefois plus seulement ordonnée autour d'un mariage. Et plusieurs séquences de vie familiale différentes peuvent se succéder, sans d'ailleurs nécessairement passer par la case mariage.

Un graphique parle plus qu'un long chapitre. Le déclin du mariage (annuellement 500 000 célébrations civiles après guerre, moins de la moitié aujourd'hui) s'accompagne de la montée du divorce (passé de 10 % des mariages à 50 % d'entre eux) et du Pacs. Créé en 1999, dans un contexte de très vives controverses, le Pacs correspondait à 7 % du nombre des mariages en 2000, 70 % à la fin de la décennie. Depuis sa création, plus d'un million de contrats ont été signés, très majoritairement entre des partenaires hétérosexuels qui y voient une alternative heureuse (mais aussi, souvent, préalable) à un mariage.

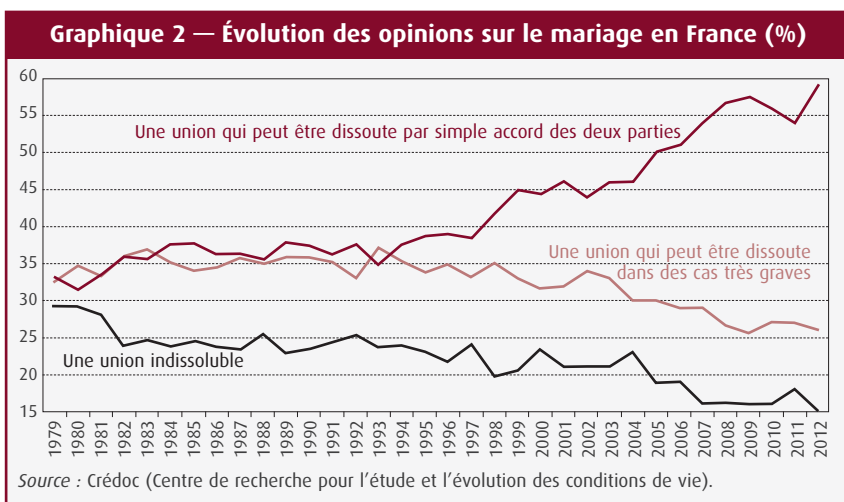
Ces données sur les mariages et les Pacs, comme sur les divorces prononcés, résultent des transformations du droit (qui rendent possibles ces options), mais aussi des puissantes modifications des opinions et représentations. Là encore, les séries statistiques informent clairement. Alors qu'à la fin des années 1970, les opinions sur le mariage se partageaient à peu près également en trois camps, son indissolubilité ne réunit plus que 15 % des gens à la fin des années 2000. Un quart de la population estime encore que le mariage ne peut être dissous que dans des cas très graves. L'opinion selon laquelle le mariage peut être rompu par simple accord des époux est avancée par une large majorité.

On a là l'illustration de ce qu'Irène Théry

Graphique 1 — Évolution du nombre de mariages, de divorces et de Pacs en France métropolitaine



Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).



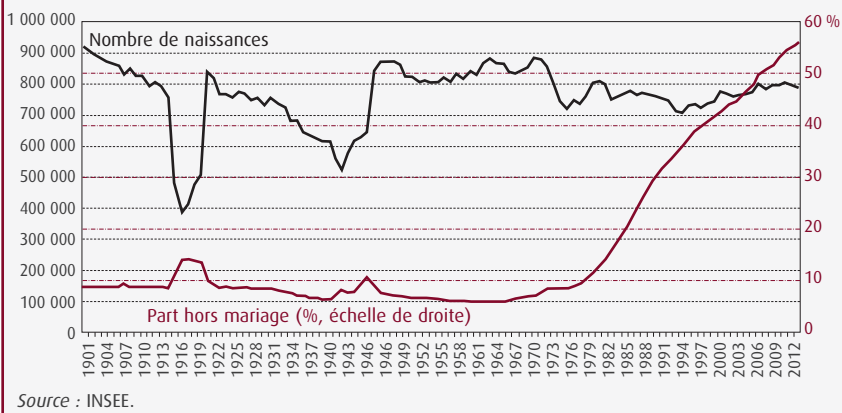
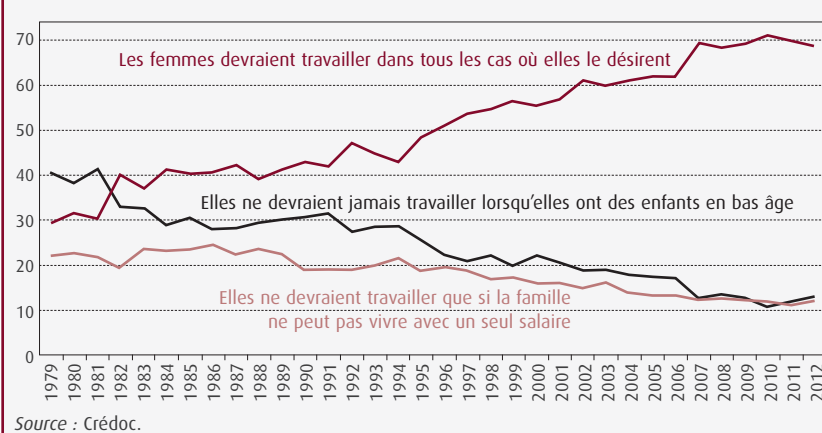
a baptisé le « *démariage* ¹⁷ ». Le mariage a perdu son monopole des formes conjugales. Il n'est plus un engagement patrimonial, mais un engagement individuel révoquant. Motivé par les sentiments, il n'est plus une enveloppe juridique pour la sécurité matérielle des conjoints et pour établir la filiation paternelle des époux.

Les statistiques relatives aux naissances hors mariage sont probablement les plus symptomatiques des profonds changements de ces dernières décennies. Alors que durant les deux premiers tiers du XX^e siècle, elles représentent à peine 10 % de l'ensemble des naissances, la tendance est à une hausse continue et rapide depuis les années 1970. La famille « naturelle » (que l'on n'appelle plus ainsi depuis 2005) n'est plus hors normes. Elle est venue concurrencer la famille légitime (que l'on n'appelle plus ainsi non plus). Et elle se normalise. Depuis 2007, plus de la moitié des enfants naissent en France métropolitaine hors mariage, situant le pays aux premiers rangs occidentaux sur ce point.

Cette tendance traduit un ensemble d'évolutions générales, accompagnées par le droit. La libéralisation du divorce, la redistribution plus égalitaire de l'autorité au sein du couple, l'abolition des distinctions les plus pénalisantes entre enfants légitimes, naturels et adultérins, sont les étapes d'une profonde modification du régime juridique de la famille, avec égalisation des statuts entre les membres de la famille, accent mis sur l'intérêt de l'enfant et prise en compte de nouvelles formes de conjugalité.

La statistique des naissances dites auparavant naturelles (et même un peu plus tôt illégitimes) illustre une transformation radicale de la nature même de la famille. Ce n'est plus seulement le mariage qui la fonde, mais l'enfant.

17. Voir, entre autres, THÉRY Irène, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Paris : Odile Jacob, 1998.

Graphique 3 — Évolution du nombre de naissances et de la part des naissances hors mariage (France métropolitaine)

Graphique 4 — Évolution des opinions sur le travail des femmes en France (%)


C'est l'enfant qui fait famille. La formule peut être critiquée, tout simplement car le couple préexiste toujours, naturellement, à l'enfant. Mais elle dénote de profonds bouleversements, dans les esprits et les séries.

En sus et en parallèle du démariage, une autre évolution familiale cruciale tient dans la déspecialisation des rôles. Dans la famille de l'après-guerre, rôles et places étaient clairement assignés. Au père, le rôle de monsieur Gagnepain et à lui de travailler pour apporter des ressources. À la mère, madame Aufoyer (mais pas dans le monde rural...), le rôle d'élever la progéniture, généralement nombreuse. Aux enfants, les devoirs de respecter, d'aider et de ne pas trop déranger. Aujourd'hui, grâce au droit et aux politiques publiques, les rôles des parents sont égalisés, et l'enfant (son respect

et son intérêt) devient une valeur centrale. Parallèlement, les femmes quittent le foyer pour s'investir professionnellement. En France, un tiers seulement des personnes interrogées par le Crédoc estimaient en 1979 que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent. Elles sont 70 % en 2012.

Toutes les révolutions et évolutions de la famille impliquent, pour en comprendre la substance contemporaine, de souligner sa dénucléarisation. Par ce terme savant, les sociologues de la famille désignent sinon la fin, du moins l'élargissement nécessaire de la famille nucléaire, tant pour le praticien (le juge, par exemple), l'analyste (le démographe) que pour le quidam (vous et moi). Le couple et l'agencement papa / maman / enfants, constitutifs d'une morphologie de famille nucléaire, ne sont plus les points d'entrée les plus efficaces pour saisir le fonctionnement familial. En tout cas, ce ne sont plus les points d'entrée uniques. La famille dite nucléaire est souvent décrite comme typique de la modernité et de la révolution industrielle. Il est désormais certain qu'elle n'est plus le seul type de famille dans une société post-industrielle.

Affectivement, juridiquement, statistiquement, les individus et couples ne sont pas isolés dans un ménage fermé. Ils sont inscrits dans un réseau familial plus large, qui peut être saisi et mobilisé en diverses circonstances. Les grands-parents, par exemple, font d'autant plus partie de la famille qu'ils gardent les jeunes enfants lorsque les parents travaillent.

Chaque famille, par ses caractéristiques, ses modes de fonctionnement, ses réseaux de relations, peut être considérée de façon restrictive ou extensive. Les formes peuvent se distribuer entre les deux extrêmes d'une famille réduite au ménage, et d'une famille élargie à un entourage indéfiniment étendu. Pour reprendre un titre de Louis Roussel, la famille est plus que jamais « incertaine ¹⁸ ».

Quelques traits pour l'avenir

Si la famille est plus que jamais incertaine, l'exercice de prospective est plus que jamais compliqué. Il est toutefois aisé de raisonner selon trois formats. Le plus classique est de prolonger les tendances récentes. Et la conclusion serait sans appel : un éclatement définitif et une explosion des formes familiales dans une infinie diversité. Une variante est d'entrevoir une stabilisation de ce mouvement de transformation. Une autre option, plus originale, mais qui avait déjà été évoquée dans l'exercice de prospective publié en 1991, est d'envisager un frein aux transformations et un retour aux sources.

Pour ne pas choisir et pour faire bonne mesure, on peut avancer des remarques prudentes sur ce qui peut advenir dans les mouvements qui affectent la famille. Celle-ci a, en une quarantaine d'années, connu des métamorphoses

¹⁸. ROUSSEL Louis, *La Famille incertaine*, Paris : Odile Jacob, 1989.

L'HOMOPARENTALITÉ

Des familles homoparentales résultent directement de recompositions familiales. D'autres, plus rares, passent par un projet conjugal et par adoption, insémination ou mère porteuse (interdite en France). Il y a bien deux configurations distinctes, avec d'un côté des enfants provenant d'unions hétérosexuelles précédentes, et de l'autre côté des projets parentaux réfléchis au sein du couple homosexuel. Dans tous les cas de familles homoparentales, il s'agit d'enfants (30 000 environ selon l'Institut national d'études démographiques, même si les chiffres sont compliqués à établir) ne vivant pas avec leurs deux parents biologiques, mais avec l'un d'entre eux et son compagnon de même sexe.

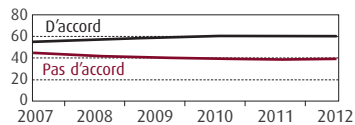
Certains soutiennent que l'homoparentalité réalise pleinement la métamorphose de la famille, en tant que réalité d'abord affective et sociale. Le sujet est statistiquement marginal mais politiquement majeur. Objet d'intenses

controverses qui tournent autour de l'adoption par les homosexuels, du mariage homosexuel ou des théories du genre, l'homoparentalité est d'abord un fait. Partisans et opposants de la reconnaissance de l'homoparentalité s'affrontent à coups d'études plus ou moins sérieuses, de propositions de loi, de bagarres juridiques, de coups d'éclat et de querelles médiatiques, d'insultes idéologiques. Aux accusations de conservatisme répliquent celles d'activisme.

Plus d'une dizaine de pays ont légalisé le mariage homosexuel, parmi lesquels les Pays-Bas (2000), la Belgique (2003), l'Espagne (2005), le Canada (2005), l'Afrique du Sud (2006), la Norvège (2008), la Suède (2009), le Portugal (2010), l'Islande (2010), l'Argentine (2010), etc., auxquels s'ajoute une douzaine d'États des États-Unis. Pour autant, pouvoir se marier ne veut pas systématiquement dire exercer l'autorité parentale sur les enfants de précédentes unions hétérosexuelles. Ces questions d'union et d'adoption homosexuelle, largement et parfois violemment traitées en France en 2013, partagent une gauche favorable et une droite réticente (elle-même clivée). Les sondages les plus récents, dans la logique d'une tolérance accrue à l'égard des comportements relevant de la vie privée, indiquent que les Français seraient majoritairement favorables au mariage homosexuel, mais significativement plus réservés quant à l'adoption. Il est probable que le mouvement général d'égalisation et de démocratisation, qui secoue depuis des décennies la famille traditionnelle, ira vers la normalisation de l'homoparentalité, qu'on le célèbre ou qu'on le regrette. En 2013, le « mariage pour tous », après de très vives controverses, a été voté. Reste à voir comment les comportements suivront, et si cette possibilité ouverte aux homosexuels sera largement suivie.

Les opinions à l'égard du mariage homosexuel

« Êtes-vous d'accord : deux personnes du même sexe devraient pouvoir s'unir civilement à la mairie ? » (%)



Source : Crédoc.

Les opinions à l'égard de l'adoption homosexuelle

« Êtes-vous d'accord : deux personnes du même sexe devraient pouvoir adopter un enfant ? » (%)



Source : Crédoc.

J.D.

rapides. Ces transformations connaissent un certain palier depuis quelques années. On peut donc penser que l'accentuation des tendances en cours est assez improbable. On peut aussi imaginer un potentiel infléchissement (par exemple sur les séparations).

Sur une trentaine d'années, la proportion des familles monoparentales a doublé. En 1990, 12,5 % des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans étaient comptées comme monoparentales. C'était le cas de 16,9 % d'entre elles en 1999 et de 20,6 % en 2008. Rien ne dit qu'une telle dynamique de progression n'ait pas atteint un plafond. Si l'on prend en considération le nombre d'enfants plutôt que celui des familles, ils sont environ 20 % en 1999 comme en 2008 à être dans des familles monoparentales. Il en va de même pour les familles recomposées, pour lesquelles on observe une progression au cours des années 1980-1990, puis une stabilisation du nombre de mineurs concernés (0,68 million en 1985 ; 0,75 million en 1990 ; 1,1 million en 1999 ; 1,16 million en 2006).

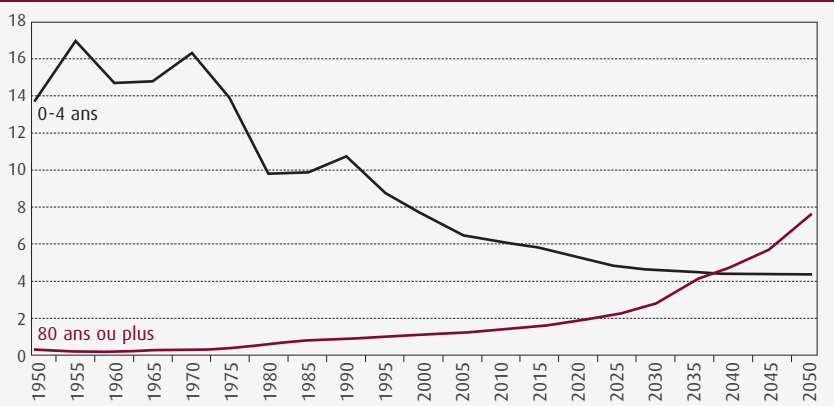
Dit de façon moins chiffrée, plus de sept familles sur dix, et plus de sept mineurs sur dix, vivent avec leurs deux parents biologiques. Certains, à faire une prospective rapide, estimeront qu'il y a de la marge pour une progression des recompositions et de la monoparentalité. En l'espèce, c'est plus l'incertitude et le doute qui doivent primer. Prolonger les tendances les plus récentes invite à la prudence. C'est une stabilisation de la proportion familles monoparentales et recomposées qui s'observe, certes avec un appareil de mesure imparfait. L'avenir dépendra de multiples facteurs comme le coût de la vie, l'immigration et la transformation des populations, les évolutions des aspirations vers plus de sobriété et de durabilité, ou vers une course infinie à l'abondance et au plaisir.

Il est, en tout cas, très probable que la diversification des formes familiales soit toujours plus précisément accompagnée par le droit. Mais il est bien moins certain que cette diversification continue à progresser au rythme qu'elle a connu.

Ce qui était traditionnellement marginal et décrié (monoparentalité) est devenu banal et, parfois, majoritaire (naissances hors mariage). Le droit, emmené d'ailleurs par la législation européenne contre les discriminations, continuera à s'adapter. Et cette adaptation ira dans le sens d'une individualisation croissante des prestations sociales, non plus pour une famille intangible mais pour des individus qui la composent et la recomposent. Il est à noter, incidemment, que c'est dans les pays où ces naissances hors mariage sont les plus répandues que les taux de fécondité demeurent les plus élevés. À l'inverse, on note une très nette corrélation négative entre la faible ampleur du phénomène et le niveau de fécondité, en Grèce ou au Japon par exemple. Dans ces pays, des évolutions importantes du statut de la femme et du mariage sont à attendre, bouleversant leurs compromis traditionnels.

S'il y a un thème majeur à mettre en avant comme étant le plus caractéristique des débats à venir sur la famille, c'est assurément celui du vieillissement. Le grand sujet aux horizons d'une vingtaine ou d'une trentaine

Graphique 5 — Évolution et projection de la part des populations âgées de moins de 4 ans et de plus de 80 ans en France métropolitaine (%)



Source : Division de la population des Nations unies.

d'années est certainement celui d'une famille qui ne sera plus organisée et accompagnée à partir des enfants, mais également à partir des personnes âgées dépendantes. La tendance est des plus claires : de moins en moins d'enfants, de plus en plus de personnes âgées dépendantes. La famille du XX^e siècle s'est organisée autour des enfants. Celle du XXI^e siècle s'organisera aussi à partir des ascendants. Elle se constituera et évoluera en fonction de ces deux âges extrêmes de la dépendance. Partant, il s'agira de faire vivre une politique familiale adaptée à une société vieillissante, organisée donc pour la prise en charge des jeunes enfants, mais également des personnes âgées dépendantes. Et ce dans un contexte de budgets sociaux très contraints... ■

L'AVENIR DU SYSTÈME FRANÇAIS DE PROTECTION SOCIALE

*Rapport de Futuribles International
à paraître le 16 septembre 2013*

DESCRIPTIF

Le problème de l'avenir des retraites ne peut pas être isolé de celui des performances de l'économie française, de l'emploi et du chômage, de l'ensemble des risques couverts par la Sécurité sociale, ni des politiques d'aide et d'action sociales.

L'association Futuribles International a donc engagé une étude sur l'avenir du système français de protection sociale, qui a l'originalité de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions. Elle entend ainsi pleinement éclairer tous les acteurs concernés sur les enjeux majeurs à moyen et à long terme, ainsi que sur les mesures qui permettraient de relever le défi du vieillissement, replacé dans différents scénarios de croissance économique, d'emploi et de politiques publiques.

Cette étude doit donner lieu à un rapport qui sera **disponible le 16 septembre 2013, avant la session parlementaire de l'automne consacrée à la réforme des retraites**. Il peut être demandé dès maintenant : **un tarif réduit est appliqué aux commandes reçues avant le 6 septembre 2013.**



BON DE COMMANDE

À photocopier et retourner à Benjamin Privey, Futuribles International, 47 rue de Babylone, F-75007 Paris
Tél. + 33 (0)1 53 63 37 73 • Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail bprivey@futuribles.com

Nom Prénom
Fonction - Organisation
Adresse
Code postal - Ville - Pays Tél.
E-mail
N° de TVA intracommunautaire

Commande le rapport *L'Avenir du système français de protection sociale* au prix unitaire de :

- 382,72 euros TTC port inclus (dont TVA de 19,6 % = 62,72 euros, soit 320 euros HT) pour toute commande reçue **avant le 6 septembre 2013**
- 490,36 euros TTC port inclus (dont TVA de 19,6 % = 80,36 euros, soit 410 euros HT) pour toute commande reçue **après le 6 septembre 2013**

Règle :

- par virement bancaire : Banque Neuflyze OBC, F-75410 Paris cedex 08,
RIB 30788-00107-10202041200-24 / IBAN FR76 3078 8001 0710 2020 4120 024
BIC NSMBFRPPXXX
- par carte bancaire Visa American Express
N° Exp. Cryptogramme
- par chèque bancaire ci-joint au reçu d'une facture

Date

Signature et cachet